

Cohabitation Piétons-Cyclistes... le "vivre ensemble" est-il possible ?

Deux Sages, Piétirus et Vélocita, donnent leur avis sur la question !



Chronologiquement, nous sommes bien les premiers utilisateurs du domaine public !

Piétirus connaît ses devoirs et les applique

Piétirus est un piéton responsable et respectueux des règles de la circulation qui contribuent à la sécurité en harmonie entre les divers usagers et sait que le fait d'être prioritaire sur un passage protégé ne lui confère pas le droit de surgir et de traverser la route n'importe comment !

- ♦ Il regarde à gauche et à droite et tient compte de la vitesse de tous véhicules avant de traverser.
- ♦ Il manifeste son intention et cherche le contact visuel avant de s'élancer.
- ♦ Il essaie de traverser en groupe afin de ne pas entraver la fluidité de la circulation.
- ♦ Il respecte la piste cyclable lorsqu'elle est partagée sur un trottoir.

Piétirus est fier d'appliquer tous ces conseils de bon cœur sachant qu'à un moment ou un autre il est aussi bien piéton, automobiliste que cycliste ! Il est conscient que la marche est le mode de déplacement le plus économique et est un excellent exercice physique. De cela il en est fier.

- ♦ Il se méfie de la routine (toujours le même itinéraire) et est très attentif à ce qui se passe autour de lui.
- ♦ Il sait devoir respecter certaines règles de prudence, notamment vis-à-vis des trams car il est vulnérable.
- ♦ Il évite de traverser la route devant ou derrière un tram, un bus ou un camion, etc.
- ♦ Il fait en sorte d'être bien visible de nuit en portant un brassard ou des habits clairs.

IMPORTANT : sur un passage piétons comportant un îlot central, chaque partie de la chaussée est considérée comme un passage indépendant. Les utilisateurs de rollers, skateboards ou trottinettes, assimilés aux piétons, doivent se comporter comme tels.



*Le vélo doit-il toujours rendre son utilisateur égoïste ?
Non, évidemment !*

Vélocita sera ainsi mieux appréciée si...

- ♦ Elle emprunte les pistes cyclables et laisse libres les trottoirs réservés aux piétons.
- ♦ Elle marche à côté de son vélo sur les passages protégés.
- ♦ Elle s'arrête devant un passage à piétons surtout lorsque un véhicule est déjà à l'arrêt.
- ♦ Elle roule au pas dans la zone mixte.
- ♦ Elle est particulièrement attentive aux personnes âgées, aux enfants, aux malvoyants, spécialement dans les parcs.
- ♦ Elle se conforme à toute signalisation en place et manifeste sa présence surtout en zone de rencontre (20 km/h) dans laquelle les piétons sont prioritaires. afin des ne pas les surprendre.
- ♦ Vélocita respecte les trottoirs, les allées des parcs afin que les promeneurs puissent flâner à leur guise.
- ♦ Elle respecte les sens interdits, les feux de signalisation et elle ne frôle pas les passants sur les trottoirs.
- ♦ Elle est attentive à l'équipement de son vélo (sonnette et éclairage).

➔ **La ligne droite est peut-être la plus courte mais pas la plus sûre !**

EN CONCLUSION

En respectant les règles élémentaires de courtoisie, de savoir-vivre et de gentillesse, on démontre qu'il est possible de cohabiter.

- ♦ Certes, le piéton est prioritaire mais vulnérable, il ne doit pas se comporter n'importe comment en se jetant sans précautions sur la route ou gêner le passage des cycles sur une piste qui leur est réservée.
- ♦ Le déplacement en bicyclette est un moyen silencieux et respectueux de l'environnement et un complément des transports publics.
- ♦ Les aménagements effectués permettent son développement qui ne doit cependant pas engendrer des conflits avec les piétons.
- ♦ Nous sommes tous des usagers de la route d'une manière ou d'une autre et c'est pourquoi nous avons le devoir d'être conciliants les uns envers les autres.

Quatre panneaux de signalisation importants :

	Zone de rencontre 20 km/h : le piéton est prioritaire mais ne doit pas gêner inutilement ni entraver le passage de véhicule.
	Trottoir mixte (cyclistes-piétons) : attention le piéton ne marchera pas sur la piste cyclable. Une ligne jaune continue ou discontinue séparera l'aire réservée à chaque catégorie d'usagers.
	Piste cyclable et chemin pour piétons sans séparation de l'aire de circulation. Les cyclistes et cyclomotoristes (ou cavaliers) doivent des égards aux piétons.
	Zone 30 km/h : le piéton n'est pas prioritaire. Attention : absence de passages protégés. Ce panneau désigne des routes situées dans des quartiers ou des lotissements, sur lesquelles les conducteurs sont tenus de circuler d'une manière prudente et prévenante.



CONSEIL des ANCIENS
DE GENEVE

COHABITATION CYCLISTES – PIETONS

**LE « VIVRE ENSEMBLE » EST
POSSIBLE**

**UN PETIT SIGNE ET UN SOURIRE =
COURTOISIE ET COMPRÉHENSION**

Vous êtes retraité-e, vous aimeriez utiliser votre expérience et vos capacités intellectuelles à des activités motivantes, les problèmes du monde actuel vous intéressent et vous désirez rester en contact avec lui, alors vous vous sentirez à l'aise au CdA.

Venez nous rejoindre et devenez membre du CdA !

Consultez notre site www.conseil-anciens.ch.

Ou joignez-nous au Conseil des Anciens, 48, rue de Montchoisy,
case postale 6212, 1211 Genève 6, conseil-anciens@bluewin.ch,
022 735 79 35.